



**Centre de Gestion  
de la Fonction  
Publique Territoriale**  
HÉRAULT

Extrait du registre des délibérations du  
Centre de gestion de la fonction  
publique territoriale de l'Hérault

2026-D-005

Convoqué le 10 février 2026, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au CDG34 de Cazouls-lès-Béziers le 19 février 2026 à 9h00.

Présents : Philippe VIDAL, Philippe DOUTREMEPUICH, Eliette CHARPENTIER, Séverine SAUR, Frantz DENAT, René VERDEIL, Jean BLANQUEFORT, Béatrice FERNANDO, Alain CARALP, Myriam GAIRAUD, Yves ROBIN, Pierre MATHIEU, Michel HERAIL.

Absents ayant voté par procuration en application du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : André ARROUCHE, Marc ROUVIER, Emilie CABELLO.

**Objet : Débat d'orientations budgétaire.**

**Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),**

**VU** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT**

Conformément à l'article 33 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, un débat a lieu en conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

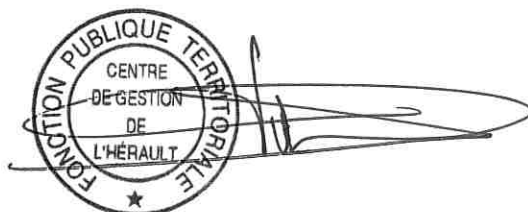
**Après en avoir débattu,**

**PREND ACTE, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui lui a été soumis et joint en annexe.**

Fait à Montpellier,

Le 24/02/2026.

Le président du CDG 34,



**Philippe VIDAL**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 24/02/2026 et de sa publication le 24/02/2026.